



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 59627

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'inquiétude des artisans de taxi de la Martinique au sujet de l'arrivée des voitures de tourisme avec chauffeur. Ils insistent sur le risque de mort de leur profession pour plusieurs raisons. La Martinique est une petite collectivité de 1 080 km² avec 400 000 habitants. Elle ne reçoit que 600 000 visiteurs par année sur une courte période de décembre à avril, soit 60 % à 70 % du chiffre d'affaires pour beaucoup d'artisans de taxi. Le parc automobile est très important avec 200 000 véhicules. Il y a un nombre important de taxis, soit 410. Sans attendre la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 pour s'organiser, ils ont depuis janvier 2004 réclamé et obtenu une double casquette pour les artisans de taxi en mettant en place des formations de culture générale et de langues étrangères. Aujourd'hui, près de 200 artisans de taxi possèdent une carte de transporteur touristique. Il souhaite connaître son avis sur l'interdiction de l'usage de la voiture de tourisme avec chauffeur en Martinique.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59627

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5815

Question retirée le : 15 juillet 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)